

**Délibération n°2022-052 en date du 23 mars 2022**  
**Portant sur la mise à jour du diagnostic d'assainissement de l'agglomération d'Auzances**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-trois mars à 17 h 30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LUPERSAT, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 17/3/2022

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 41	Votants : 47	POUR : 47
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 15	Exprimés : 47	

**Présents :** MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PEROCHE *suppléante* PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, BERTHON, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GUYONNET, PARROT *suppléante* DUBSAY, FAUCHER.

**Pouvoirs :** MM. JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, MOUNAUD à GUYONNET, PAYARD J à SIMON, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN.

**Excusés :** MM. DESCLOUX, FERRIER, JOULOT, SIMONET B, VIRGOULAY, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT, GLOMOT.

**Secrétaire de séance : Jean-Michel SOULEBOT**

Rapporteur : Alexandre VERDIER, Président

Dans le cadre de l'opération « réhabilitation de l'assainissement du bourg d'Auzances », le bureau d'études GEOVAL (Maître d'œuvre) a effectué une présentation de ses études préliminaires au comité de pilotage composé des deux collectivités (communauté de communes pour les eaux usées et commune pour l'eau pluviale), des services en charge de la police de l'eau et des services financeurs.

À cette occasion, l'Agence de l'Eau nous a alerté sur les modalités d'attribution de son financement pour la mise en séparatif de réseaux publics d'assainissement pour tout projet d'ampleur significative (cas d'Auzances).

À savoir que :

- le financement ne concernera qu'un seul des deux tuyaux ;
- la recherche d'alternative au « tout tuyau » est à privilégier ;
- le financement est conditionné à l'existence d'un schéma directeur « eaux pluviales ».

À ce jour, l'agglomération d'assainissement d'Auzances n'est dotée que d'un schéma directeur « eaux usées » comportant un volet « eaux pluviales » insuffisant. Par ailleurs, celui-ci, d'une durée de validité de 10 ans date de 2013.

Le schéma directeur « eaux pluviales » est de compétence communale, par ailleurs, même si les études démarrent rapidement, celui-ci ne sera, au mieux, rendu à la fin 2023. Le schéma directeur « eaux usées » ne sera alors plus valide et nous ne pourrions toujours pas prétendre aux subventions.

C'est pourquoi il est proposé de lancer une mise à jour de ce dernier en parallèle avec la définition du schéma directeur eaux pluviales.

Une autre option serait de maintenir le caractère unitaire des réseaux en place. Problème, l'objectif majeur de ces travaux est de limiter l'intrusion d'eaux claires parasites permanentes (sources, drainages...) dans le système de collecte. **Un maintien en unitaire est incompatible avec cet objectif.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Il est possible d'obtenir le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département pour l'élaboration de ces schémas. Ci-après le plan de financement prévisionnel :

<b>DÉPENSES PRÉVISIONNELLES</b>	<b>Montant HT</b>
Phase 1 – Synthèse des données et pré-diagnostic	9 970.00 €
Phase 2 – Campagne de mesures des débits et charges polluantes	21 155.00 €
Phase 3 – Localisation des anomalies et dysfonctionnements	16 930.00 €
Phase 4 – Bilan de fonctionnement du système d'assainissement	1 950.00 €
Phase 5 – Elaboration du schéma directeur	2 850.00 €
Provision pour prestations complémentaires	2 200.00 €
Divers (parution)	1 800.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 855.00 €</b>
<b>RECETTES PRÉVISIONNELLES</b>	<b>Montant</b>
Agence de l'Eau Loire Bretagne (60%)	34 113.00 €
Conseil Départemental (10 %)	5 685.50 €
Autofinancement éventuel	17 056.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 855.00 €</b>

Enfin, il est proposé de réfléchir avec les services de la commune d'Auzances au lancement en parallèle ou en commun des deux études (eaux usées et eaux pluviales). La forme finale est à déterminer dans le cadre des discussions.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à lancer l'opération : « mise à jour du schéma directeur d'assainissement d'Auzances » ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental ;
- AUTORISE à inscrire les sommes correspondantes au budget 2022 ;
- APPROUVE l'engagement des démarches avec la commune pour la conduite des deux études en commun ou en parallèle.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 6 avril 2022  
Pour copie conforme, le 6 avril 2022

Le Président,  
**Alexandre VERDIER**